

16 Mar 2023 -00:01

Oui, les cliniques du sein agréées font la différence !

En 2018, une femme atteinte d'un cancer du sein sur cinq a été traitée dans un hôpital ne disposant pas d'un agrément spécifique pour la prise en charge de ce type de tumeur. Un constat anodin ? Absolument pas ! D'après une nouvelle étude réalisée par le Centre Fédéral d'Expertise des Soins de Santé (KCE) en collaboration avec la Fondation Registre du Cancer et avec des experts cliniques, qui porte sur 50 000 femmes atteintes d'un cancer du sein, ces patientes présentent en effet un risque sensiblement plus élevé de décéder de leur maladie par rapport à celles qui sont soignées dans une clinique du sein « coordinatrice ».

Le cancer du sein est le cancer le plus répandu dans l'Union européenne. En 2020, il représentait 13 % de l'ensemble des nouveaux diagnostics de cancer et même 29 % des nouveaux diagnostics de cancer chez la femme. En Belgique, une femme sur sept développe un cancer du sein au cours de sa vie, ce qui correspond à plus de 10.000 femmes par an.

Des normes érodées au fil des années

Dans la foulée de deux directives européennes, notre pays s'est doté en 2007 d'une législation fixant les normes d'agrément des cliniques du sein. Les plus importantes étaient un volume d'activité minimal de 150 nouveaux diagnostics par an et la présence d'une équipe multidisciplinaire spécialisée. L'objectif était de maintenir un niveau d'activité suffisant pour développer et préserver une expertise optimale au sein des équipes (para)médicales, mais aussi d'organiser les soins de manière coût-efficace.

Au cours des années qui ont suivi, le principe de cette concentration des soins a toutefois été progressivement érodé. Depuis janvier 2014, le législateur opère ainsi une distinction entre les cliniques du sein « coordinatrices », tenues à un volume d'activité minimal de 125 nouveaux diagnostics par an, et les cliniques du sein « satellites », qui doivent avoir une convention de collaboration avec une clinique coordinatrice et un volume d'activité minimal de 60 nouveaux diagnostics par an.

20 % des patientes traitées en-dehors des cliniques du sein agréées

À ce jour, le législateur n'interdit en outre pas la prise en charge du cancer du sein en-dehors des cliniques du sein agréées.

La nouvelle étude du KCE publiée ce jour révèle qu'en 2018, un cinquième des femmes atteintes d'un cancer du sein ont été traitées sur un site hospitalier sans agrément pour le cancer du sein, ce qui est loin d'être marginal. L'immense majorité (87 %) de ces sites non agréés pour le cancer du sein n'atteignaient pas le seuil moyen de 60 nouveaux diagnostics par an et les patientes qui y sont soignées n'ont aucune garantie de bénéficier de l'encadrement et des services (para)médicaux qui relèvent d'une obligation légale dans les cliniques du sein agréées.

Un tiers des cliniques du sein agréées n'atteignent pas les seuils d'activité requis

Un second constat préoccupant est que, en 2018, 20 des 52 cliniques du sein coordinatrices n'atteignaient pas le seuil d'activité requis de 125 nouveaux diagnostics par an – pire, trois cliniques coordinatrices restaient même en-deçà de 60 nouveaux diagnostics par an, tout comme 3 des 13 cliniques satellites.

Ceci a amené les auteurs à aborder les questions de recherche sous deux angles distincts, afin d'investiguer non seulement l'effet éventuel du statut d'agrément pour le cancer du sein, mais aussi celui du volume d'activité du site.

Un risque accru préoccupant pour les décès liés au cancer du sein

La nouvelle étude du KCE confirme combien il est important que la prise en charge se déroule dans une clinique du sein agréée ayant un volume d'activité suffisant. Les résultats montrent en effet que le risque de mourir d'un cancer du sein est supérieur de 30 % chez les femmes traitées sur les sites hospitaliers sans agrément pour le cancer du sein en comparaison avec celles qui le sont dans les cliniques du sein coordinatrices.

L'effet du volume est également évident : le risque de décès associé au cancer du sein invasif est supérieur de 44 % chez les patientes traitées sur les sites à faible volume d'activité (moins de 60 nouveaux diagnostics par an) et de 30 % chez les patientes traitées sur les sites à moyen volume d'activité (de 60 à 124 nouveaux diagnostics par an) en comparaison avec celles qui sont prises en charge sur les sites à volume élevé (125 nouveaux diagnostics par an ou plus).

Cette donnée n'est d'ailleurs pas nouvelle : en 2012, une précédente étude du KCE avait déjà rapporté une augmentation du risque de mortalité lié au cancer du sein dans les hôpitaux à faible volume d'activité par rapport aux hôpitaux à volume élevé.

Quid de la qualité des soins ?

Le KCE s'est également penché sur la qualité du diagnostic et du traitement du cancer du sein sur la base d'une série d'indicateurs. Pour plusieurs d'entre eux, il existait un lien avec le statut d'agrément et/ou le volume d'activité de l'établissement – les sites hospitaliers non agréés pour la prise en charge du cancer du sein et/ou à faible volume affichaient de moins bons résultats que les cliniques du sein coordinatrices et/ou que les sites hospitaliers avec un volume d'activité élevé.

Plusieurs indicateurs de qualité n'ont toutefois pas pu être calculés parce que les données nécessaires pour ce faire ne sont (toujours) pas collectées d'une manière structurée et standardisée.

Recommandations pour une meilleure prise en charge du cancer du sein

Les disparités mises au jour dans cette étude appellent des mesures adéquates afin de garantir aux 10.000 patientes et patients qui se voient diagnostiquer un cancer du sein chaque année dans notre pays une prise en charge appropriée et complète assurée par une équipe multidisciplinaire expérimentée. Il n'est plus acceptable que les chances de survie varient en fonction du site auquel la personne s'adresse.

Selon le KCE, la réalisation de cet objectif passera par une réorganisation plus poussée de l'offre tout en veillant à préserver un bon équilibre entre la qualité des soins, leur disponibilité et leur accessibilité géographique. Le KCE souligne aussi dans ses recommandations combien il est important que les patientes et patients, les médecins généralistes et les autres dispensateurs de soins puissent clairement identifier quels sites hospitaliers sont agréés comme cliniques du sein... et lesquels ne le sont pas.

Centre Fédéral d'Expertise des Soins de Santé
Centre Administratif du Botanique, Door Building (10ème
étage)
Boulevard du Jardin Botanique 55
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 287 33 88 (nl) /+32 2 287 3354 (fr)
<http://kce.fgov.be>

Gudrun Briat
Communication scientifique
+32 475 274 115
press@kce.fgov.be